

# AVENANT AU REGLEMENT JEU CONCOURS

## « BESOIN DE VOTRE AIDE »

---

### **Article1** : Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les modalités des retraits des dotations.

Le Règlement complet du Jeu doit donc être modifié en conséquence, conformément à ce qui précède.

### **ARTICLE 4 : ATTRIBUTION DES DOTATIONS ET DESIGNATION DES GAGNANTS**

L'attribution des dotations (15 gagnants) se fait par tirage au sort parmi les répondants, et sera annoncé le lendemain sur la page Facebook des Vignerons de Sigoulès (Lundi 22 mars 2021). Le tirage au sort se fait via le site [agropulse.com](http://agropulse.com) afin de garantir un tirage au sort équitable.

Chaque gagnant sera contacté directement par Message privé (via le réseau social Facebook) dans un délai de sept (7) jours après le tirage au sort, c'est-à-dire le Lundi 29 mars 2021 au plus tard. Les gains seront disponibles à partir du Vendredi 16 avril 2021 pour un lancement officiel du produit le Lundi 19 Avril 2021. Les lots sont à retirés au magasin (contacter la cave coopérative pour impossibilité de déplacement).